Envoyé en préfecture le 22/04/2026
Reçu en préfecture le 22/04/2026
Publié le
ID : 035-200084010-20260416-DCM2026559-DE

2026/5/59

Commune de RIVES-DU-COUESNON
35 140

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six, le seize avril à dix-neuf heures et trente minutes, le conseil municipal, légalement convoqué par Monsieur LEBOUVIER David, Maire de la commune de Rives-du-Couesnon, s'est réuni à la mairie de Rives-du-Couesnon.

Date de la convocation et de l'affichage : 10 avril 2026

Présents (25) :

M.	LEBOUVIER	David
Mme	GILLETTE	Corinne
M.	ROY	Johann
Mme	GEORGEAULT	Valérie
M.	FROC	Dominique
Mme	PIGEON	Véronique
M.	CHARRAUD	Michel
Mme	KAZUMBA	Lelu
M.	RONDIN	Joachim
Mme	JEANNE	Aline
Mme	VAUTIER	Patricia
M.	HUBERT	Ewen
Mme	TALBOT	Céline

M.	GOGDET	Freddy
Mme	DECORBIN	Sandrine
M.	ROYER	Didier
M.	JAGU	Thomas
Mme	RIBAULT	Amélie
M.	BRARD	Mickaël
Mme	MARNIER	Anne
M.	CARRIQUE	Ludovic
Mme	DELAGE	Camille
M.	PASQUET	Martin
Mme	MACÉ	Marine
M.	FEUILLET	Jean-Claude

Absents excusés (2) dont (2) pouvoir :
Monsieur CHAPELLE Mathieu a donné pouvoir à Monsieur Johann ROY.
Madame LETOURNEUR Sévrine a donné pouvoir à Madame Valérie GEORGEAULT.

Absents (0) :

Secrétaire de séance : Monsieur Michel CHARRAUD.

Envoyé en préfecture le 22/04/2026
Reçu en préfecture le 22/04/2026
Publié le
ID : 035-200084010-20260416-DCM2026559-DE

OBJET DE LA DELIBERATION 2026.5.59

14 – ELECTION DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS

Monsieur le Maire rappelle qu'en ce début de mandature, le Conseil Municipal doit élire la moitié des membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, sachant que, par délibération n°2026.5.58 de ce jour, le nombre de ses membres a été fixé à **16**, l'élection porte donc sur **8** membres du Conseil Municipal.

En application de l'article R. 123-8 du code de l'action sociale et des familles, cette élection doit se dérouler à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage ni vote préférentiel. Le scrutin est secret.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles R123-7 et suivants du Code de l'action sociale et des familles,

VU sa délibération prise à l'instant sous le numéro 2026.5.58 fixant le nombre des membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale,

Le Maire présente la liste des candidats du conseil municipal qui souhaitent être membres du CCAS et fait procéder au vote selon l'article L.2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales :

- Monsieur LEBOUVIER David
- Madame GILLETTE Corinne
- Madame DECORBIN Sandrine
- Monsieur FEUILLET Jean-Claude
- Madame LETOURNEUR Sandrine
- Monsieur GOGDET Freddy
- Madame MARINER Anne
- Madame RIBAULT Amélie

Le Conseil municipal constitue un bureau de vote en désignant deux assesseurs, au moins.

Après un appel à candidatures, il sera procédé aux opérations de vote.

Deux assesseurs désignés sont les suivants :
Mme MACÉ Marine
M. ROY Johann

Le Conseil municipal procède à la désignation par vote à bulletins secrets, au scrutin proportionnel de listes au plus fort reste, des représentants du Conseil Municipal au Conseil d'Administration du CCAS.

Les résultats du scrutin sont :
- Nombre de conseillers en exercice : 27
- Nombre de conseillers présents : 25

Envoyé en préfecture le 22/04/2026
Reçu en préfecture le 22/04/2026
Publié le
ID : 035-200084010-20260416-DCM2026559-DE

- Nombre de pouvoirs : 2
- Nombre de votants : 27
- Nombre de bulletins : 27
- Bulletins blancs ou nuls : 0
- Suffrages exprimés : 27
- Majorité absolue : 14

La liste présentée a obtenu 27 voix.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

VALIDE l'élection des membres suivants pour siéger au Conseil d'Administration du CCAS :

- Monsieur LEBOUVIER David
- Madame GILLETTE Corinne
- Madame DECORBIN Sandrine
- Monsieur FEUILLET Jean-Claude
- Madame LETOURNEUR Sandrine
- Monsieur GOGDET Freddy
- Madame MARINER Anne
- Madame RIBAULT Amélie

PRECISE que Monsieur le Maire est chargé de l'application de la présente délibération.

Fait et délibéré les jours,
mois et ans ci-dessus pour extrait conforme,

Le Maire,
David LEBOUVIER

Le secrétaire de séance,
Michel CHARRAUD

MAIRIE de RIVES-DU-COUESNON
Ille-et-Vilaine